

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

POUR UNE DEMANDE DE BRANCHEMENT AUX RESEAUX :

- d'eau potable
- d'eaux usées
- d'eaux pluviales
- d'électricité
- de gaz

Cocher la(les) case(s) correspondante(s) :

- ☐ Demande de réalisation du branchement au réseau d'évacuation des **eaux usées**
- ☐ Demande de réalisation du branchement au réseau d'évacuation des **eaux pluviales**
- ☐ Demande de réalisation du branchement au réseau d'adduction d'**eau potable**
- ☐ Comprenant la pose de compteur
- ☐ Comprenant la pose d'un compteur chantier
- ☐ Demande de pose de compteur d'eau potable sans travaux (le branchement existe déjà)
- ☐ Demande de réalisation du branchement au réseau d'**électricité**
- ☐ Comprenant la pose de compteur(s)
- ☐ Comprenant la pose d'un compteur chantier
- ☐ Demande de pose de compteur d'électricité sans travaux (le branchement existe déjà)
- ☐ Demande de réalisation du branchement au réseau de **gaz**
- ☐ Comprenant la pose de compteur(s)
- ☐ Comprenant la pose d'un compteur chantier
- ☐ Demande de pose de compteur de gaz sans travaux (le branchement existe déjà)

Informations relatives au demandeur :

Nom (ou raison sociale) : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de télécopie :

E-mail :

Préciser les nom et adresse du propriétaire si différent du demandeur :

Informations relatives à l'immeuble à raccorder :

N°:..... Rue :

Références cadastrales de la parcelle ou N° de lot (pour un lotissement) :

Nombre de branchements demandés :

Si cette demande fait suite à une autorisation d'urbanisme, veuillez indiquer son N°

(PC, PA, DP, CU) :

Nature de l'immeuble :

- ☐ maison individuelle
- ☐ maison jumelée
- ☐ immeuble collectif
- ☐ transformation d'une annexe
- ☐ construction ancienne
- ☐ construction neuve
- ☐ lotissement

Nombre de logements créés en cas de création :

Entreprise chargée d'exécuter les travaux (nom et coordonnées téléphoniques) :

.....
.....

Période d'exécution souhaitée :

.....

Informations complémentaires :

✓ **Dans le cadre d'un branchement au réseau d'eaux usées :**

Origine des eaux usées à déverser :

- ☐ construction neuve
- ☐ suppression d'un système individuel (fosse)
- ☐ eaux usées domestiques
- ☐ eaux usées issues d'activités :

☐ industrielles :

Préciser nature des eaux et volume journalier en m³
.....

L'industriel est soumis à autorisation/déclaration ☐ oui ☐ non

Arrêté préfectoral du

☐ artisanales :

☐ commerciales :

☐ agricoles :

☐ de bureau :

Préciser le code NAF de l'activité

Il est rappelé que le raccordement des eaux pluviales, des toitures, de surface et des eaux de drainage n'est pas autorisé dans le réseau d'eaux usées lorsqu'il existe un réseau séparatif eaux usées/eaux pluviales.

Visite de conformité du branchement eaux usées :

Dès la fin des travaux de raccordement entre votre réseau privé et la boîte de branchement, et afin de réaliser la visite de conformité de vos installations, il est indispensable que vous contactiez le service gestionnaire du réseau d'assainissement (VEOLIA) pour convenir d'un rendez-vous.

✓ **Dans le cadre d'un branchement au réseau d'eau potable :**

Utilisation d'autres sources d'alimentation en eau que le réseau public :

- ☐ puits, forages
- ☐ réutilisation des eaux de pluie

Mise en service du branchement d'eau potable :

- ☐ immédiatement, dès la fin des travaux

Dans ce cas, remplir le formulaire de demande d'abonnement au service d'eau potable (ci-après) et de le renvoyer avec votre demande de branchement en mairie

- ☐ ultérieurement

Date :

Signature :

Documents à joindre impérativement à la présente fiche de renseignement dûment remplie :

- ✓ La photocopie du permis de construire (s'il s'agit d'une nouvelle construction)
- ✓ Le plan de situation de la parcelle dans la commune (à partir d'une carte routière, du plan de la ville ou sur le site : cadastre.gouv.fr)
- ✓ Le plan de masse ou l'extrait cadastral (disponible en mairie ou sur le site cadastre.gouv.fr)
sur lequel sera **indiqué l'emplacement :**
 - **du compteur**
 - **du branchement** (*préciser la profondeur souhaitée en limite de propriété*)
 - **de l'habitation**
- ✓ La lettre d'engagement ci-jointe datée et signée
- ✓ L'attestation d'assurance annuelle de responsabilité civile et de garantie décennale de l'entreprise chargée des travaux sous domaine public

**AUCUNE AUTORISATION DE BRANCHEMENT NE SERA DELIVREE
SI LA PRESENTE DEMANDE N'EST PAS COMPLETE.**

Demande à retourner

par courrier à :

Hotel de ville - BP 90090 - Avenue Gambetta -
28702 AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN cedex

par mail à :

contact@ville-ab2s.fr



Je, soussigné.....

Reconnais avoir pris connaissance du règlement du service public de la Commune d'Auneau et m'engage à en respecter les prescriptions

M'engage expressément et sans aucunes réserves :

- A accepter les éventuelles modifications d'emplacement et de profondeur des regards de branchement tels que prévus ci-dessus lors de la réalisation en fonction de l'encombrement du sous-sol ou d'un problème technique en domaine public.
- Pour les branchements eaux usées et eaux pluviales, à effectuer les travaux en domaine privé après la réalisation des travaux en domaine public.
- A payer, le cas échéant, le montant de la Participation à l'Assainissement Collectif suivant les tarifs votés par le conseil municipal du 21/06/2012, à savoir :

Catégorie de construction :	montant	unité de référence
Habitation (individuelle, collective, groupée)¹ :	2 400 €	sur les 80 premiers m ² de plancher
	500 €	au-delà de 80 m ² et par tranche de 60 m ² de plancher supplémentaire
Habitation créée après division d'un bâtiment existant	1 000 €	par logement nouveau créé
Maison existante (demande de raccordement sans aucuns travaux créateur de plancher ou création de logement supplémentaire)	0 €	
Hôtel :	500 €	par chambre
ERP (sans eaux de process) :	2 000 €	par tranche de 25 personnes (public et salariés confondus)
Commerces et bâtiments d'activités (sans eaux de process) :	2 000 €	pour les 10 premiers salariés
	500 €	par tranche de 10 salariés supplémentaires
ERP, commerces et bâtiments d'activités produisant des eaux de process :	2 000 €	par équivalent-logement ²

¹ construction neuve, extensions, changement de destination en vue de créer du logement

² Equivalent-logt = le nb moyen d'occupants par logt (donnée INSEE, 2,4 en 2012)

calculé en fonction des chiffres donnés dans la convention de rejet obligatoire dans le cas de rejet d'eaux de process

Rappel : le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau d’assainissement collectif. Il est entendu que le coût du branchement reste à la charge du demandeur en application de l’article L.1331-2 du code de la Santé Publique.

- A signaler à la commune d’Auneau, tout changement d’activité au sein de ma propriété susceptible de modifier la qualité des déversements vers le réseau public.

Fait à, le

Signature :